

FICHE - Modalités d'aménagement pour les personnes en situation de handicap (PSH)

Nom de l'organisme : Catherine Shahani

Référent handicap : Catherine Shahani

Contact : catherine.shahani@gmail.com / 06 01 95 78 53

Objectif de la démarche

Assurer l'accessibilité effective des formations aux personnes en situation de handicap, en adaptant les modalités pédagogiques, organisationnelles et techniques, dans une logique d'égalité des chances et de prise en compte des besoins spécifiques.

Modalités d'aménagement possibles

1. Adaptations pédagogiques

- Supports de cours disponibles en version numérique (PDF, Word) pour compatibilité avec les lecteurs d'écran.
- Supports simplifiés ou visuels pour les apprenants ayant des troubles cognitifs (DYS, TSA).
- Utilisation d'un vocabulaire clair et d'un rythme adapté.
- Temps supplémentaire accordé pour les exercices et évaluations si nécessaire.
- Flexibilité dans la manière de participer (oral/écrit).

2. Modalités d'organisation

- Aménagement du rythme (séances plus courtes ou espacées).
- Formation à distance possible (visioconférence)
- Ajustement de l'emploi du temps en fonction de traitements ou de fatigabilité.

3. Accessibilité technique

- Plateforme de visioconférence accessible (Zoom, Google Meet , Teams avec sous-titres activés).
- Transmission anticipée des documents de formation pour préparation.

Procédure de mise en œuvre

1. Signalement : Le-la stagiaire peut signaler son handicap dès l'inscription ou à tout moment.
2. Échange confidentiel : Un entretien individuel est proposé pour cerner les besoins spécifiques.

3. Proposition d'aménagement : Une solution personnalisée est proposée, documentée, et validée avec le stagiaire.

4. Mise en œuvre & suivi : Les aménagements sont mis en place. Un suivi régulier est effectué pour ajustement.

Traçabilité & confidentialité

Toutes les données personnelles sont traitées de manière confidentielle. Les besoins et adaptations sont documentés avec le consentement du stagiaire.

Rappel

Chaque situation est unique : les besoins sont évalués au cas par cas en concertation avec le stagiaire, dans la mesure des possibilités techniques et pédagogiques de l'organisme.